

CAHIER DE PROGRAMME

TECHNOLOGIE DE RADIODIAGNOSTIC (142.A0)

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

Pour obtenir un diplôme d'études collégiales, vous devez avoir satisfait aux trois conditions suivantes :

1. Avoir **réussi** tous les cours de la grille de votre programme.
2. Avoir **réussi** l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature. Cette épreuve ministérielle suit immédiatement le troisième des quatre cours de français. Le résultat de cette épreuve est utilisé pour la sanction des études et, le cas échéant, pour l'admission à l'université. L'obligation de réussite de cette épreuve est la même, tant pour l'étudiant du secteur technique que pour celui du secteur préuniversitaire.
3. Avoir **réussi** l'épreuve synthèse de votre programme. Dans chacun des programmes, un(ou des) cours est(sont) porteur(s) de cette épreuve et est(sont) identifié(s). La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) prévoit que « L'admission à l'épreuve synthèse de programme requiert que l'étudiant soit, à cette session, inscrit aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de la formation générale complémentaire. » (Article 5.4.3)

STATUT « TEMPS PLEIN » ET LA GRATUITÉ SCOLAIRE

Pour maintenir le statut « temps plein », l'étudiant doit être inscrit à au moins quatre cours d'un programme d'études collégiales ou à des cours totalisant un minimum de 12 heures par semaine (180 heures par session). L'étudiant inscrit à temps plein a droit à la gratuité scolaire (exempt de droits de scolarité). Seuls les cours du programme de l'étudiant, les cours de mise à niveau et les cours de structures d'accueil universitaire reconnus par le Ministère sont pris en compte pour établir le statut de l'étudiant. **L'inscription à un cours non inclus au programme n'est pas autorisée dans ce contexte.**

	SESSION 1			SESSION 2			SESSION 3			SESSION 4			SESSION 5			SESSION 6		
Formation générale																		
26 2/3 unités	Éducation physique et santé 109-101-MQ 1 1 1			Éducation physique et efficacité 109-102-MQ 0 2 1									Éducation physique et autonomie 109-103-MQ 1 1 1 PA 109-101 et 102					
				Philosophie et rationalité 340-101-MQ 3 1 3						L'être humain 340-102-MQ 3 0 3 PA 340-101-MQ			Philosophie propre 340-CEJ-EM 3 0 3 PA 340-102-MQ					
	Écriture et littérature 601-101-MQ 2 2 3			Littérature et imaginaire 601-102-MQ 3 1 3 PA 601-101-MQ						Littérature québécoise 601-103-MQ 3 1 4 PA 601-102-MQ			Français propre 601-CEJ-EM 3 1 2 PA 601-103-MQ					
										Anglais 604-xxx-MQ 2 1 3 selon le test			Anglais propre 604-yyy-EM 2 1 3 PA 604-xxx-MQ					
	Complémentaire ¹ COMPL 3 0 3												Complémentaire ¹ COMPL 3 0 3					
Formation spécifique																		
65 unités	Anatomie et physiologie pour radiodiagnostic 1 101-914-EM 2 2 2 005B			Radioprotection appliquée en radiodiagnostic 142-204-EM 2 2 2 005E			Stage 1: radiographie 1 142-3Z1-EM 0 35 5 005B - 005D - 005F 005J - 005L - 005P PA 142-106-EM, 142-204-EM PA 142-205-EM, 142-213-EM PA 142-216-EM, 350-913-EM			Anatomie et physiologie pour radiodiagnostic 2 101-903-EM 2 1 2 005B			Imagerie par résonance magnétique et tomodensitométrie 142-505-EM 3 2 3 005G - 005K - 005N PA 101-903-EM PA 142-3Z1-EM			Stage 2: radiographie 2, radioscopie et spécialités 142-6Z1-EM 0 35 5 005B-005D-005F-005G-005J 005K-005L-005M-005N-005P PA 142-3Z1-EM, 142-405-EM PA 142-415-EM, 142-505-EM PA 142-534-EM, 142-544-EM CR 142-603-EM		
	Fonction de travail du technologue en imagerie médicale 142-104-EM 2 2 2 0059			Appareillage et contrôle de qualité en imagerie médicale 142-213-EM 2 1 2 005C PA 203-905-EM						Soins, médicaments et produits de contraste 142-4Z4-EM 2 2 3 005D - 005G PA 142-3Z1-EM			Imagerie en échographie 142-534-EM 2 2 2 005M PA 101-903-EM PA 142-3Z1-EM			Activité d'intégration: Pensée critique et étude de cas clinique ² 142-603-EM 2 1 2 005D - 005P PA 142-3Z1-EM, 142-405-EM PA 142-415-EM, 142-505-EM PA 142-534-EM, 142-544-EM CR 142-6Z1-EM		
	Examens radiographiques: membres inférieurs et supérieurs 142-106-EM 3 3 3 005J CR 101-914-EM			Examens radiographiques: colonne vertébrale, poumons et abdomen 142-216-EM 3 3 3 005J PA 101-914-EM						Examens radiographiques du crâne et réalisation de cas complexes 142-405-EM 2 3 3 005D - 005F - 005J - 005P PA 142-106-EM, 142-216-EM PA 142-3Z1-EM			Examens des systèmes: digestif, génital et urinaire 142-544-EM 2 2 2 005G - 005L PA 101-903-EM, 142-424-EM					
	Phénomènes physiques en imagerie médicale 203-905-EM 3 2 3 005A			Traitement de l'image radiologique 142-205-EM 3 2 3 005H - 005P						Modalités d'imagerie particulières et interventions 142-415-EM 3 2 3 005J - 005K - 005L PA 142-3Z1-EM CR 101-903-EM, 142-424-EM								
				Communication professionnelle en radiodiagnostic 350-913-EM 1 2 2 005F														
Pondération																		
T - P - E	16	12	17	17	14	19	0	35	5	17	10	21	19	9	19	2	36	7
Heures/semaine	45			50			40			48			47			45		
Cours/session	7			8			1			7			8			2		

¹ L'étudiant peut choisir tout cours complémentaire d'une discipline qui ne fait pas partie de la formation spécifique de ce programme.

² Ce cours est porteur de l'épreuve synthèse de programme. Pour s'y inscrire, il faut être inscrit aux derniers cours du programme, exception faite des cours de la formation générale complémentaire.

VOTRE CHEMINEMENT SCOLAIRE

1. Offre de cours

Tous les cours de la formation générale sont offerts deux fois par année. Un échec à un cours de la formation générale peut prolonger votre cheminement d'une session.

Les cours de la formation spécifique sont offerts une fois par année ; c'est-à-dire que les cours des sessions 1, 3 et 5 sont offerts à l'automne et ceux des sessions 2, 4 et 6 à l'hiver seulement. Un échec à un cours de la formation spécifique peut prolonger votre cheminement d'une année.

2. Inscription

Vous avez la responsabilité de maintenir votre inscription au Cégep en la confirmant et en payant les frais de chaque session dans les délais prescrits. Pour ce faire, vous devez confirmer votre inscription en utilisant le module « Choix de cours » des services en ligne Omnivox du Cégep. Cette inscription s'effectue en octobre pour la session d'hiver et en mars pour la session d'automne.

Il est important que vous preniez connaissance des documents d'inscription dans leur totalité, afin de bien respecter les consignes et d'effectuer un choix de cours éclairé et conforme à votre programme.

Si vous désirez modifier les cours qui vous sont proposés, vous devez prendre rendez-vous avec votre aide pédagogique individuelle le plus tôt possible.

3. Cheminement

Il est obligatoire de respecter votre cheminement de la formation générale au même rythme que celui de la formation spécifique. Par conséquent, si vous ne respectez pas cette condition, nous serons dans l'obligation d'interrompre l'inscription à vos cours de la formation spécifique, afin que vous rattrapiez votre retard dans votre formation générale.

Les étudiants ayant un cheminement irrégulier, c'est-à-dire ceux qui ne respectent pas le cheminement de leur grille, ne sont pas assurés que leur horaire sera conforme à leur choix de cours initial.

Par ailleurs, il faut noter que les cours *Stage 1 en radiographie* (142-3Z1-EM) et *Stage 2 en radioscopie et de spécialités* (142-6Z1-EM) du programme de Technologie de radiodiagnostic permettent à l'étudiant de poursuivre son apprentissage en milieu réel. Aussi, il doit impérativement avoir réussi tous les cours préalables de la formation spécifique. À défaut, l'étudiant se verra dans l'obligation de prolonger son cheminement d'une année.

4. Français mise à niveau

Même si vous avez réussi votre cours de français secondaire V, il se peut que vous soyez inscrit au cours de français mise à niveau (601-013-50). Le règlement des conditions d'admission et du cheminement scolaire du Cégep prévoit que tous les étudiants ayant obtenu **un résultat final inférieur à 65 % pour le volet écriture** du cours de français du 5^e secondaire, et qui obtiennent une moyenne générale au secondaire du Ministère inférieure à 75%, se verront imposer un cours de mise à niveau en plus des quatre autres cours de français.

5. Rendez-vous avec votre aide pédagogique individuelle (api)

Nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec votre aide pédagogique individuelle pour toute question relative à votre cheminement scolaire. Pour ce faire, veuillez utiliser le module « Prise de rendez-vous » des services en ligne Omnivox. Si aucune disponibilité n'est affichée et que vous désirez voir votre aide pédagogique individuelle, vous devez vous présenter au local A-105 du campus de Longueuil.

6. Annulation de cours

Pour annuler officiellement un cours sans qu'un échec soit porté à votre bulletin, vous devez obligatoirement prendre rendez-vous pour rencontrer votre aide pédagogique individuelle et ce, avant la date limite déterminée pour chaque session par la Direction des études selon les règles établies par le Ministère. Pour connaître les dates limites d'annulation de cours, veuillez vous référer au calendrier scolaire.

Les conditions ci-dessus s'appliquent même si vous avez déclaré ne plus assister à un ou des cours dans la Déclaration de la fréquentation scolaire sur Omnivox, tel que décrit à la section 9 plus bas, car cela n'équivaut pas à une annulation officielle nécessaire pour éviter la mention échec à votre bulletin.

7. Modification d'horaire

Le module *Modification d'horaire* vous permet de déplacer des cours et ce, pour des frais de 30 \$. Ces frais seront portés à votre état compte. Si le système ne vous offre aucune possibilité de déplacement de cours souhaité, il faut comprendre que les cours-groupes sont complets. Toute demande de déplacement de cours vous sera refusée par votre aide pédagogique individuelle.

8. Mention au bulletin « incomplet »

La mention « incomplet » (IN) » peut être inscrite au bulletin de façon définitive lorsqu'un étudiant démontre qu'il n'a pu se consacrer pleinement à ses études pour un motif de force majeure. Une situation de *force majeure* est, par exemple, un accident, la maladie prolongée ou l'assistance à des proches. Une situation est jugée de force majeure lorsqu'elle est hors du contrôle de l'étudiant et qu'elle conduit à une absence des études **de trois semaines ou plus**.

La procédure à suivre est décrite dans le document « Procédure de demande d'incomplet permanent » disponible au A-105 et sur le site Internet du Cégep dans le Guide de l'étudiant.

9. Fréquentation scolaire

À chaque session, les étudiants doivent confirmer leur fréquentation scolaire en utilisant le module « Fréquentation scolaire » des services en ligne Omnivox du Cégep. À la suite de la confirmation de la fréquentation scolaire, les étudiants dont le statut « temps plein » est modifié pour « temps partiel » recevront une facture pour les frais de scolarité à acquitter. Que vous soyez étudiant à « temps partiel » ou à « temps plein », tous les cours qui n'auront pas été annulés avant les dates limites apparaîtront à votre bulletin avec la note correspondante aux points accumulés durant la session.

10. Sources d'information

Nous vous conseillons de consulter régulièrement les sources d'information suivantes : le site Internet du Cégep (www.cegepmontpetit.ca), les services en ligne Omnivox, le Guide de l'étudiant, le téléaffichage et l'agenda étudiant.

L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME (ÉSP)

1. Pourquoi une épreuve synthèse de programme?

Parce que le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) impose une épreuve synthèse propre à chaque programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC). L'épreuve synthèse a pour objet de vérifier l'atteinte par l'étudiant de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés par le programme d'études.

2. Quel est le but de l'épreuve synthèse de programme?

La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) du Cégep précise que :

« L'épreuve synthèse de programme permet de vérifier si l'étudiant a intégré de façon fonctionnelle au regard des situations de travail ou d'études auxquelles il sera confronté au terme de ses études collégiales, les apprentissages déterminés par les objectifs de son programme, tant ceux de la formation générale que ceux de la formation spécifique. » (article 5.4.2)

3. Qui doit se soumettre à l'épreuve synthèse de programme?

Tout étudiant évoluant sous les régimes pédagogiques en vigueur depuis l'automne 1994 et qui termine son programme de DEC se voit imposer une épreuve synthèse, peu importe la date à laquelle il a commencé ses études dans ce programme. L'épreuve a lieu à la dernière session de l'étudiant.

4. Doit-on réussir l'épreuve synthèse de programme pour obtenir le DEC?

Oui. La réussite de l'épreuve synthèse sera une condition nécessaire à l'obtention du DEC à partir de la session hiver 1999. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 32)

5. L'épreuve synthèse de programme est-elle la même dans chaque cégep?

Non. Les modalités d'application de l'imposition d'une épreuve synthèse propre à chaque programme sont définies dans chaque cégep. L'épreuve synthèse sera donc différente d'un cégep à l'autre.

6. Qui est admissible à l'épreuve synthèse de programme?

Pour être admis à l'épreuve synthèse, l'étudiant doit être inscrit aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de formation générale complémentaire.

7. Qui conçoit l'épreuve synthèse de programme?

La description des activités, des composantes et du plan d'évaluation de l'épreuve sera élaborée par la (les) discipline(s) du (des) cours porteur(s).

8. Que signifie cours porteur de l'épreuve synthèse de programme?

L'épreuve synthèse s'inscrit dans le cadre d'un(de) cours situé(s) à la dernière session du programme de l'étudiant. Ce(ces) cours est(sont) considéré(s) cours porteur(s) de l'épreuve. L'étudiant devra donc être inscrit au(x) cours porteur(s) de l'épreuve à sa dernière session.

9. Est-il possible d'échouer à l'épreuve et de réussir le(s) cours porteur(s)?

Non.

10. Est-il possible de réussir l'épreuve et d'échouer au(x) cours porteur(s)?

Non.

L'épreuve synthèse de programme constitue l'outil de mesure de l'atteinte des compétences visées par le programme *Technologie de radiodiagnostic (142.A0)*. Ces compétences sont exposées dans le *Portrait du diplômé*.

1. PORTRAIT DU DIPLÔMÉ EN TECHNOLOGIE DE RADIODIAGNOSTIC

- Compétence 1** Analyser les besoins pour fin de diagnostic d'un client ou d'une cliente et recommander un plan d'action
- Compétence 2** Effectuer des examens en fonction des besoins de diagnostic d'un client ou d'une cliente
- Compétence 3** Participer au diagnostic et au processus interventionnel d'un client ou d'une cliente

2. CONTRIBUTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE AU PROGRAMME D'ÉTUDES DE L'ÉTUDIANT

La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études et, dans une perspective d'approche programme, elle s'articule à la formation spécifique en favorisant le développement de compétences nécessaires à l'ensemble des programmes d'études. À ce titre, elle contribue au développement des compétences qui définissent le portrait du diplômé de chacun des programmes d'études à travers les cours de la formation générale complémentaire et, de façon particulière, des quatre disciplines suivantes :

- Français, langue d'enseignement et littérature;
- Philosophie;
- Anglais, langue seconde;
- Éducation physique.

À la fin de ses études collégiales, grâce aux cours de la formation générale, le diplômé saura apprécier des œuvres littéraires, des textes et d'autres productions artistiques issus d'époques et de courants d'idées différents. Il aura acquis la maîtrise de la langue française, grâce à laquelle il aura appris à bien communiquer à l'oral comme à l'écrit. Il aura appris à analyser des œuvres ou des textes philosophiques issus d'époques et de courants d'idées différents. Il saura faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique. Il saura maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation. Il aura acquis une meilleure connaissance de la langue anglaise et aura amélioré sa communication à l'oral comme à l'écrit dans cette langue. Il aura appris à adopter un mode de vie sain et actif et à reconnaître l'influence du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive. Grâce aux cours de la formation générale, l'étudiant sera capable de faire preuve d'autonomie, de créativité dans sa pensée et ses actions. Il aura développé des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir. Enfin, par le biais de la formation générale complémentaire, il aura appris à s'ouvrir à des champs de l'activité humaine autres que son domaine de spécialisation.

3. OBJECTIFS DE LA FORMATION SPÉCIFIQUE

En fait, ce cours est l'aboutissement de tout un programme d'études. Les objectifs qui y sont définis facilitent la synthèse et l'intégration de l'ensemble des apprentissages faits tout au long du parcours scolaire. C'est pourquoi ce cours permet de vérifier le développement de trois grandes compétences qui caractérisent la formation définie pour le programme en *Technologie de radiodiagnostic*.

- 0059 Analyser la fonction de travail
- 005A Analyser les phénomènes physiques liés à la radiologie diagnostique
- 005B Analyser une situation d'examen en radiologie diagnostique au regard du système anatomique
- 005C Évaluer le fonctionnement d'un appareil d'imagerie en radiologie diagnostique
- 005D Résoudre les problèmes de soins, de santé et de sécurité en radiologie diagnostique
- 005E Assurer la protection en radiologie diagnostique
- 005F Établir, sur le plan professionnel, des relations interpersonnelles de qualité

- 005G Administrer les médicaments et les opacifiants nécessaires à l'exécution des examens en radiologie diagnostique
- 005H Traiter une image diagnostique
- 005J Effectuer des examens radiographiques osseux, pulmonaires et abdominaux
- 005K Analyser les examens d'intervention d'IRM
- 005L Effectuer des examens radiologiques des systèmes anatomiques
- 005M Effectuer des examens échographiques
- 005N Effectuer des examens tomodensitométriques
- 005P Adapter une procédure d'examen à des changements de paramètres

4. COURS PORTEUR DE L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME

L'épreuve synthèse se situe dans un seul cours porteur *Activité d'intégration : Pensée critique et étude de cas clinique* (142-603-EM). Veuillez noter que l'épreuve synthèse de programme vous sera communiqué dès son adoption par la direction des études.